

GREEN AND IMPACT BOND FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31-12-2024

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	12
Rapport du commissaire aux comptes	19
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	24
Actif	24
Passif	25
Compte de résultat	26
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	29
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	30
Règles & méthodes comptables	31
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	33
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	34
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	35
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	36
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	36
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	38
Exposition directe sur le marché des devises	39
Exposition directe aux marchés de crédit	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	42
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	43
Créances et dettes - ventilation par nature	43
Frais de gestion, autres frais et charges	44
Acquisitions temporaires	46
Engagements reçus et donnés	46
Instruments d'entités liées	47
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	48
Détermination et ventilation des sommes distribuables	48
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	49
Inventaire des actifs et passifs	50
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	53
Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	56

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	56
Synthèse de l'inventaire	57
Informations SFDR	58
Comptes annuels au 29/12/2023	70

Commercialisateur	HOMA CAPITAL SA 1 Boulevard Pasteur-75015 Paris.
Société de gestion	HOMA CAPITAL SA 1 Boulevard Pasteur-75015 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly sur Seine Représenté par Monsieur Frédéric SELAM.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance internationaux.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net

Part A : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Part B : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part A : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Part B : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Fréquence de distribution

Part A : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

Part B : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Néant.

Objectif de gestion :

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'information en matière de durabilité (dit « Règlement SFDR »).

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir dans des obligations vertes dites « green bonds » qui respectent les Green Bonds Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français. Ces green bonds participent à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique par le biais des activités suivantes : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêts, adaptation. Ces investissements durables ne portent aucune atteinte significative aux objectifs durables définis par la législation européenne et les émetteurs sélectionnés respectent des pratiques de bonne gouvernance.

L'objectif du fonds est de produire, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance liée au marché des obligations Green.

Indicateur de référence :

La performance du fonds peut être comparée à titre indicatif à l'indicateur suivant : MSCI Euro Green Bond Index Total Return Unhedged.

L'indice est calculé et publié par Bloomberg Index Service Limited. Il est disponible chaque jour sur Bloomberg sous le code GBEUTREU Index.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Principales caractéristiques de gestion de l'OPCVM :

Fourchette de sensibilité au taux d'intérêt	[0;10]
Zone géographique des émetteurs des titres	Pays de l'OCDE
Devise de libellé des titres	Toutes devises
Niveau de risque de change	Aucun

1.1 Stratégies

Univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué de green bonds, de sustainability linked bond, de social bonds et de sustainability bonds au minimum à hauteur de 90%.

L'univers d'investissement est constitué à hauteur de 75% minimum d'obligations Green dont l'impact positif sur la transition énergétique et écologique est évaluable par une entité indépendante.

Un green bond est une obligation spécifiquement destinée à collecter des fonds pour des projets climatiques et environnementaux.

En complément de la stratégie principale, le fonds pourra investir dans la limite de 25% maximum en obligations de type :

- Sustainability linked bonds émises par des entités ayant leur siège social en France,
- Social bonds.
- Sustainability bonds.

Un sustainability linked bond ou obligation liée à la durabilité est une obligation qui permet à l'émetteur de financer son activité générale, mais qui est conditionnée à l'atteinte d'objectifs ESG.

Un social bond est une obligation finançant exclusivement des projets créant un impact social positif sur une ou des population(s) cible(s).

Les sustainability bonds, ou obligations durables, sont des obligations dont le produit d'émission est destiné à financer ou refinancer une combinaison de projets verts (à impact environnemental positif) et sociaux (à impact social positif pour une population cible). Ainsi, leur définition est alignée avec celles des green bonds et des social bonds.

Les sustainability linked bonds et social bonds répondent aux Sustainability Linked Bonds Principles et Social Bonds Principles publiés par l'ICMA. Les sustainability bonds répondent quant à eux aux Sustainability Bond Guidelines publiés par l'ICMA. Le respect de ces exigences, d'application volontaire, renforce le caractère durable des green bonds, sustainability linked bond, social bonds et des sustainability bonds notamment par le biais d'un contrôle d'une entité indépendante.

Dans ce cadre, l'équipe de gestion s'intéressera en priorité aux obligations Green, privées ou publiques, émises par des acteurs dont le siège social est situé en France. En second lieu, l'équipe de gestion s'intéressera aux obligations Green émises par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE visant à financer, en tout ou partie, des projets situés sur le sol Français.

En cas d'absence momentanée de projets éligibles, l'équipe de gestion s'autorise à investir les sommes en attente dans des instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net.

Critères d'éligibilité des titres de l'univers d'investissement

La politique d'investissement limite l'univers d'investissement, à hauteur de 75% minimum, aux obligations Green respectant les Green Bonds Principles (GBP) et dont les reportings ont été évalués par un tiers indépendant.

Les obligations Green ont pour objectif de financer des projets visant un bénéfice environnemental.

Elles sont qualifiées comme telles par l'émetteur et doivent respecter les critères définis par les Green Bonds Principles relatifs :

- A la description et à la gestion de l'utilisation des fonds :

Les objets de financements doivent être clairement identifiés et décrits dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice environnemental facilement identifiable.

- Au processus d'évaluation et de sélection des projets :

Un émetteur d'obligations Green doit préciser (i) les processus, (ii) critères de sélection et (iii) objectifs environnementaux cible

ayant conduits à sélectionner les projets financés.

- A la gestion des fonds levés :

Les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier.

- Au reporting :

Les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effectives des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Ces reportings font l'objet d'une évaluation réalisée par un tiers indépendant (cabinets spécialisés). Cette analyse n'est pas conduite par la société de gestion mais par des experts missionnés par l'émetteur.

A cette fin, la société de gestion exclura de l'univers éligible, les obligations Green dont les reportings ne sont pas évalués par un tiers indépendant.

La politique d'investissement limite l'univers d'investissement, à hauteur de 75% minimum, aux obligations Green respectant les Green Bonds Principles (GBP) et dont les reportings ont été évalués par un tiers indépendant.

Les objets de financement doivent être en rapport avec des catégories environnementales suivantes : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêts, adaptation. Ces critères, susceptibles d'évolution, sont notamment en ligne avec les activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique.

Les indicateurs d'impact mesurent l'impact environnemental des projets financés. Ils se focalisent sur la bonne gouvernance des projets et des données fournies par l'émetteur. La société peut également s'appuyer sur des fournisseurs de données ESG pour une obtenir une analyse approfondie des émetteurs.

Le critère de sélection porte sur les objets de financement des obligations Green. Ce processus ne garantit nullement l'absence totale dans l'univers et le portefeuille des sociétés émettant du CO2 de manière prononcée et/ou des sociétés ayant globalement un impact négatif sur les sujets environnementaux ou sociaux bien que le fonds exclue systématiquement l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que l'ensemble de la filière nucléaire en vertu de sa politique d'exclusion des émetteurs. Les exclusions complémentaires sont définies au sein de la politique d'exclusion de la société publiée sur le site internet de la Société.

A ce titre, le processus d'investissement ESG est composé de trois étapes principales :

Etape 1 : le processus d'exclusion. La politique d'exclusion de la Société se fonde sur trois catégories d'exclusion : les exclusions réglementaires, normatives et sectorielles. Dès lors, sont exclus de l'univers investissable les émetteurs entrant dans le champ de ces différentes exclusions. Pour se faire, les équipes de la société s'appuient notamment sur des documents publics et des bases de données ESG mis à leur disposition.

Etape 2 : une veille active des controverses en matière environnementale, sociale et de gouvernance est opérée. En vertu de cette dernière, le Comité stratégique ESG de la Société est amené à se prononcer, par le biais d'une procédure de vote, sur les controverses décelées notamment sur toute violation grave et/ou répétée du Pacte mondial des Nations-Unies d'un émetteur.

Il définit, examine et valide la liste d'exclusions et assure a posteriori la stricte application de la politique d'exclusion sur l'ensemble des titres détenus par HOMA Capital. Il attribue une classe de risque d'exclusion à chaque émetteur rencontrant une controverse :

- La surveillance du titre renvoie à la mise des émetteurs en vigilance renforcée, aucun blocage automatique pré-passage d'ordre est assuré sur ces valeurs figurant sur la liste des exclusions, mais le gestionnaire est alerté de la mise sous surveillance du titre. La surveillance est maintenue pendant 6 mois.

- La préservation renvoie quant à elle à une interdiction d'achat se traduisant par un blocage automatique pré-passage d'ordre, mais les titres peuvent être conservés en portefeuille.

- Enfin, l'exclusion se traduit par une interdiction d'achat (par le biais d'un blocage automatique pré-passage d'ordre) ainsi que la vente des titres détenus en portefeuille.

Etape 3 : afin de prévenir les risques de greenwashing, l'ensemble des émissions proposées par le gérant sont soumises à l'approbation du Comité stratégique ESG. Le gérant partage aux membres du Comité une analyse financière et extra-financière de l'émetteur ainsi que du projet visé afin de permettre au Comité de se prononcer favorablement ou défavorablement vis-à-vis de l'émission. En cas d'avis défavorable, l'émission sera exclue de l'univers d'investissement. En cas d'achat préalable de l'émission, la vente sera enclenchée au mieux des intérêts des investisseurs.

En cas d'avis favorable du Comité sur une émission, un suivi des controverses du projet est opéré tant que ce dernier demeure dans le portefeuille.

La procédure interne détaillée relative à la gestion des controverses est disponible au sein de la politique d'exclusion de la société, publiée sur le site internet de la Société.

Afin d'atteindre l'objectif durable visé, les titres sélectionnés font l'objet d'une analyse pointue des caractéristiques de durabilité et de gouvernance conduite par l'équipe de gestion. L'analyse détaillée des émetteurs vise notamment les facteurs de

gouvernance suivants : la promotion d'une gestion saine de la société, les relations avec le personnel, la structure de l'actionnariat, l'importance de la dispersion de l'actionnariat, la composition et l'indépendance du conseil d'administration, la qualité de la gestion, la politique de rémunération et les engagements en matière de durabilité.

1.2 Evaluation des émetteurs des titres éligibles

Sur la base de l'univers d'investissement ainsi constitué, la société de gestion évaluera les fondamentaux des émetteurs des titres sélectionnés au regard de leur qualité de crédit

Stratégie taux :

A partir de cet univers, le gérant met en œuvre une gestion active ayant pour objectif de tirer parti des évolutions des taux d'intérêt ainsi que des marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats. Le gérant sélectionnera alors les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à moyen terme selon son analyse.

Le portefeuille du fonds sera composé, à hauteur de 75% minimum, d'obligations Green publiques et privées émises en toutes devises par des états membres de l'OCDE ou des sociétés ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE.

Le portefeuille pourra être investi à hauteur de 25% maximum en obligations de types « sustainability linked bonds » émises par des entités dont le siège social est en France, en obligations pouvant être qualifiées de « social bonds » et dans des obligations de type « sustainability bonds ».

Stratégie devises :

Le fonds n'a pas vocation à chercher de la performance sur les devises.

2. Description des actifs utilisés (hors dérivés)

a) Actions : Néant

b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Produits de taux : Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

Le Fonds investit jusqu'à 100% de l'actif net dans tous types d'obligations Green suivantes négociés sur un marché réglementé, émis par des Etats, des organismes supranationaux, des entreprises privées ou publiques dont :

- Obligations à taux fixe et à taux variable,
- Obligations indexées (inflation, TEC - Taux à Echéance Constante)
- Titres subordonnés issus de tout type d'émetteur bancaire, corporate ou assurance à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, plus communément appelées « CoCos ».

En cas d'absence momentanée de projets éligibles, l'équipe de gestion s'autorise à investir les sommes en attente dans des instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de l'actif net.

La gestion pourra recourir à des titres ayant une notation allant de AAA à BBB- sur l'échelle de Fitch ou de Aaa à Baa3 selon Moody's) ou jugée équivalente selon la société de gestion.

Si le titre est noté par plusieurs agences, il y a lieu de retenir la note médiane pour l'application de cette disposition.

Dans la limite de 20% de l'actif net, la gestion pourra également recourir à des titres dits "haut rendement" (titres dont la notation est comprise entre BB+ et D sur l'échelle de Fitch ou comprise entre Ba1 et C selon Moody's ou jugées équivalentes selon la société de gestion) ainsi qu'à des titres non notés, ces titres présentant un caractère spéculatif.

Fourchette de sensibilité : de 0 à 10

Le FCP n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Produits monétaires : Le fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en instruments du marché monétaire.

Les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées sont les suivantes : TCN, BTF, BTAN, Euro Commercial Paper (Billet de trésorerie euro) et les OPC ou fonds d'investissement monétaires.

Le Fonds pourra investir, auprès d'émetteurs de toutes zones géographiques, membre de l'OCDE, émettant en euro, y compris les pays émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net. Il pourra, à titre accessoire, investir dans des titres non libellés en euro à condition que l'exposition à ces titres soit couverte du risque de change.

Devises : Le fonds pourra investir dans tous types de devises. Le risque de change sera systématiquement couvert.

c) Détention d'actions ou parts d'autres OPC ou fonds d'investissement

Le Fonds peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement suivants :

- OPCVM français ou étrangers
- FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier

Ces OPC et fonds d'investissement peuvent investir jusqu'à 10% de leur actif en OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement. Ils

peuvent être gérés par la société de gestion ou une société liée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui de l'OPCVM.

3. Description des instruments dérivés utilisés

L'utilisation des instruments financiers à terme, conditionnels ou non, fait partie intégrante du processus d'investissement en raison de leurs avantages en matière de liquidité et/ou de leur rapport coût-efficacité. Ils permettent d'intervenir rapidement en substitution de titres vifs notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés.

Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties est effectuée selon la procédure en vigueur au sein de HOMA CAPITAL et repose sur le principe de sélectivité des meilleures contreparties de marché.

Les gérants procèdent à une analyse de la qualité verte des contreparties dans le cadre des contrats dérivés négociés de gré à gré.

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- taux
- change

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture sur le risque de taux et le risque de change
- exposition sur le risque de taux

Nature des instruments utilisés :

- futures sur taux d'intérêt
- change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- les contrats à terme sont utilisés :

(i) en achat et en vente comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs pour ajuster d'une part l'exposition globale du portefeuille aux marchés obligataires ou actions et d'autre part l'allocation géographique entre les différents pays,

(ii) en achat et en vente sur les indices de volatilité des marchés d'actions soit dans le but de

protéger le portefeuille à une hausse de la volatilité des marchés, soit pour l'exposer à la baisse de la volatilité. L'engagement issu des contrats à terme est limité à 100% de l'actif net.

L'engagement issu des contrats à terme est limité à 100% de l'actif net.

- Les achats de devises à terme et ventes de devises à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change du portefeuille.

La somme de l'exposition issue des dérivés et des titres vifs est limitée à 200% de l'actif net.

Le FCP n'aura pas recours aux TRS (Total Return Swaps).

4. Description des titres intégrant des dérivés

Le fonds n'utilise pas de titres intégrant des dérivés.

5. Dépôts

L'OPCVM peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts contribuent à la réalisation de l'objectif de gestion de l'OPCVM en lui permettant de gérer la trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

L'OPCVM peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements/désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat), dans la limite de 10% de l'actif net.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

L'OPCVM n'a pas recours à ce type d'opérations.

8. Contrats constituant des garanties financières

Nature des garanties financières :

Dans le cadre des opérations sur dérivés négociés de gré à gré, l'OPCVM peut recevoir à titre de garantie (appelé collatéral) des titres et des espèces.

Les titres reçus en garantie doivent respecter des critères définis par la société de gestion. Ils doivent être :

- Liquides,
- Cessibles à tout moment,
- Diversifiés, dans le respect des règles d'éligibilité, d'exposition et de diversification de

l'OPCVM, émis par un émetteur qui n'est pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Pour les obligations, les titres seront en outre émis par des émetteurs localisés dans l'OCDE et de haute qualité dont la notation minimale pourrait aller de AAA à BBB- sur l'échelle de Fitch ou bénéficiant d'une notation jugée équivalente par la société de gestion. Les titres obligataires doivent avoir une échéance maximale de 50 ans.

Les critères décrits ci-dessus sont détaillés dans une politique Risques consultable sur le site internet de la société de gestion : www.homacapital.fr et pourront faire l'objet de modifications notamment en cas de circonstances de marché exceptionnelles.

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Réutilisation du collatéral espèces reçues :

Le collatéral espèces reçues peut être réinvesti en dépôts, en obligations d'Etat, en opérations de prises en pension ou en OPCVM monétaires court terme conformément à la Politique Risques de la société de gestion.

Réutilisation du collatéral titres reçus :

Non autorisé : Les titres reçus en collatéral ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie.

Profil de risque :

Risque de perte en capital : L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de taux : Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse ou de défaut des titres émis par un émetteur privé. En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ou de verser à la date contractuelle les intérêts prévus, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le fonds, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'OPC, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées : Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur : l'OPCVM qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur ; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme (IFT) : Le Fonds pouvant investir dans des produits dérivés, la valeur liquidative pourra baisser de manière plus significative que les marchés et instruments financiers sous-jacents à ces produits.

Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs : cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres « High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié à la surexposition : L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou de la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : L'OPCVM peut avoir recours à des opérations sur des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de durabilité : L'OPCVM est exposé aux risques en matière de durabilité. L'OPCVM suit une approche extra financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par l'OPCVM devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par l'OPCVM. Des informations supplémentaires sont également disponibles sur le site de la société de gestion (www.homacapital.fr).

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

L'orientation du gérant du fonds sur les émetteurs de titres qui présentent des caractéristiques durables peut affecter la performance des investissements d'un Fonds durable et entraîner un rendement qui, par moment, sera inférieur à celui de fonds similaires n'ayant pas d'approche durable ou qui appliquerait des critères extra-financiers. Les caractéristiques durables ou extra-financières utilisées dans une politique d'investissement d'un fonds peuvent l'empêcher d'acheter certains titres qui, dans d'autres circonstances, présenteraient des avantages, et/ou de vendre des titres en raison de leurs caractéristiques durables en dépit du préjudice qui pourrait en résulter. À court terme, une orientation sur les titres des émetteurs présentant des caractéristiques durables pourrait affecter positivement ou négativement la performance des investissements du Fonds avec des fonds similaires n'ayant pas cette orientation. À long terme, cette orientation devrait avoir un effet favorable, sans qu'aucune garantie ne soit accordée à cet égard.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, inexactes, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. Par ailleurs, il est possible qu'un titre ou une valeur puisse être mal évaluée. L'approche de la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Aucune déclaration n'est faite et aucune garantie n'est accordée concernant l'impartialité, l'exactitude, la complétude ou l'exhaustivité des caractéristiques durables ou extra-financières.

Il est précisé que le fonds ne prend pas en compte les principales incidences négatives (PAI) des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement au regard du faible niveau d'information disponible et de la réduction de l'univers d'investissement que cette prise en compte pourrait induire, néanmoins le fonds ne s'interdit pas de prendre en considération les PAI dans le futur.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Part A : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux personnes morales / institutionnels. Part B : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux grands institutionnels.

Profil type de l'investisseur :

Tous souscripteurs recherchant une performance liée aux marchés de taux mondiaux.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de ce FCP ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique (y compris sur ses territoires et possessions), au bénéfice d'une « U.S. Person », telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » adoptée par la Securities and Exchange Commission (« SEC »).

L'expression « U.S. Person » s'entend de: (a) toute personne physique résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (b) toute entité ou société organisée ou enregistrée en vertu de la réglementation américaine ; (c) toute succession (ou « trust ») dont l'exécuteur ou l'administrateur est U.S. Person ;

(d) toute fiducie dont l'un des fiduciaires est une « U.S. Person »; (e) toute agence ou succursale d'une entité non-américaine située aux Etats-Unis d'Amérique ; (f) tout compte géré de manière non discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique; (g) tout compte géré de manière discrétionnaire (autre qu'une succession ou une fiducie) par un intermédiaire financier ou tout autre représentant autorisé, constitué ou (dans le cas d'une personne physique) résidant aux Etats-Unis d'Amérique ; et (h) toute entité ou société, dès lors qu'elle est (i) organisée ou constituée selon les lois d'un pays autre que les Etats-Unis d'Amérique et

(ii) établie par une U.S. Person principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le régime de l'U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, à moins qu'elle ne soit organisée ou enregistrée et détenue par des « Investisseurs Accrédités » (tel que ce terme est défini par la « Règle 501(a) » de l'Act de 1933, tel qu'amendé) autres que des personnes physiques, des successions ou des trusts.

La durée minimale de placement recommandée : 3 ans.

Indications sur le régime fiscal :

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

L'OPC en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par l'OPC, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet état une retenue à la source.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès d'HOMA CAPITAL -1 Boulevard Pasteur 75015 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 5 mars 2019.*
- *Date de création du Fonds : 3 avril 2019.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Janvier

Après deux mois de baisse marquée, les taux souverains sont repartis à la hausse au cours de ce début d'année, avec un taux à 10 ans allemand en progression +14 bps et +3 bps pour son équivalent américain. Ce mouvement s'explique par le réajustement des anticipations de politiques monétaires des investisseurs. Pour rappel, à la fin de l'année dernière, environ six baisses de taux étaient anticipées par le marché en Europe et aux États-Unis pour 2024, contre trois par les banquiers centraux. Avec des publications économiques solides et une inflation toujours présente, ces divergences étaient difficilement tenables. Contrairement à ce qui avait pu être observé par le passé, cette remontée des taux n'a pas entamé l'enthousiasme des opérateurs de marché pour les actifs risqués à l'image de l'EuroStoxx 50 TR qui termine en hausse de +3,0%.

Dans ce contexte de remontée des taux, les dettes d'États sont les plus impactées (Bloomberg Euro- Aggregate Treasury TR : -49 bps). Les dettes d'entreprises, moins sensibles au risque de taux affichent les meilleures performances : +14 bps pour les obligations de notation Investment Grade (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR) et +74 bps pour celles de notation High Yield.

Sur la période, le fonds affiche une performance de -35 bps. Avec une sensibilité de 6,5 en début de période, et 23% investi sur des dettes souveraines et quasi souveraines, le fonds est impacté par le mouvement haussier sur les taux. À contrario, les positions en dettes hybrides d'entreprises et en High Yield, surperforment et contribuent positivement à la performance globale. On notera les très bonnes performances des titres CLARIANE et SECHE ENVIRONNEMENT. Le premier profite d'un regain d'intérêt de la part des investisseurs et progresse de +7,6%. Le second gagne +2,4% grâce à la publication de son plan stratégique ambitieux. À horizon 2026, le groupe prévoit un chiffre d'affaires de €1,2 milliards (contre moins d'1 milliard aujourd'hui) ainsi que l'augmentation de son activité à l'international. Au cours du mois, nous avons participé à l'émission de la nouvelle OAT verte 2049 qui contribuera au financement de la transition écologique de l'économie française. Ces investissements concerneront aussi bien le secteur immobilier, les transports, le secteur énergétique ou la biodiversité.

Février

Comme lors du mois de janvier, les investisseurs ont révisé à la hausse leurs anticipations de taux directeurs pour l'année. Sur la période, les baisses anticipées pour 2024 sont passées de plus de 6 à moins de 4 pour la BCE, et de 6 à 3 pour la FED. Ces ajustements font suite à des chiffres d'inflation en hausse au mois de janvier ainsi que des chiffres économiques américains plus robustes qu'anticipé, laissant entrevoir une bonne tenue de l'économie américaine pour le trimestre en cours et ceux à venir. Du côté européen, la situation actuelle est moins réjouissante mais les perspectives semblent s'améliorer. Ces réajustements ont impacté les taux souverains à la hausse, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis, avec une remontée plus marquée sur les maturités courtes que sur la partie longue de la courbe. Les taux à 2 ans allemand et américain gagnent respectivement +48 bps et +41 bps, quand leurs maturités à 10 ans progressaient de +25 bps et +34 bps. Dans le même temps, les actifs risqués obligataires corrélés positivement à la croissance se sont bien comportés grâce au resserrement de leurs primes de risques (iTraxx Xover 5 ans : -23 bps).

Dans ce contexte de remontée des taux, les dettes d'États sont les plus impactées (Bloomberg Euro- Aggregate Treasury TR : -118 bps). Les dettes d'entreprises, moins sensibles au risque de taux affichent les meilleures performances : -88 bps pour les obligations de notation Investment Grade (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR) et +36 bps pour celles de notation High Yield (Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une performance de -137 bps. Avec une sensibilité de 6,5 en début de période, et 23% investi sur des dettes souveraines et quasi souveraines, le fonds est impacté par le mouvement haussier sur les taux. À contrario, les positions en dettes hybrides d'entreprises (EDF, EDP, ENGIE) et en High Yield (GETLINK, CLARIANE, SECHE ENVIRONNEMENT), surperforment et contribuent positivement à la performance globale. Au cours du mois, nous avons profité de la remontée des taux, et particulièrement de la partie courte, pour augmenter la part investie sur le taux à 2 ans allemand.

Mars

Au cours du mois, plusieurs banques centrales se réunissaient afin de mettre à jour leurs anticipations économiques et leurs politiques monétaires. En Europe, la BCE et la BOE ont laissé entendre que leur première baisse de taux était proche, sur fond de désinflation et de ralentissement économique. La Banque nationale suisse a de son côté pris les investisseurs à contrepied en abaissant ses taux directeurs afin de protéger sa monnaie. En Asie, c'est du côté du Japon que la surprise est venue avec la première hausse de taux de la part de la BOJ depuis 17 ans. Concernant la FED, le comité des gouverneurs anticipe toujours trois baisses de -25 bps cette année, malgré une révision à la hausse de ses prévisions de croissance (+2,1% contre +1,4% anticipé en décembre dernier) et d'inflation sous-jacente (+2,6% contre +2,4% anticipé en décembre dernier). Le ton rassurant des banquiers centraux, ne semblant pas pour le moment considérer les derniers chiffres d'inflation comme un retour généralisé de l'augmentation des prix mais plutôt comme une anomalie statistique, a entraîné les taux souverains à la baisse (-11 bps pour le taux à 10 ans allemand et -5 bps pour son équivalent américain).

Dans ce contexte de baisse des taux couplée à un resserrement des spreads, ce sont les dettes d'entreprises de notation Investment Grade qui affichent les meilleures performances (+122 bps pour le Bloomberg Euro Aggregate corporate TR). Les obligations à haut rendement affichent une hausse plus mesurée (+43 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR), pénalisées par leur moindre sensibilité ainsi que par la correction du segment CCC (-4,4%).

Sur la période, le fonds affiche une performance de +127 bps. Il profite de sa sensibilité élevée (6,5 en début de période) ainsi que de son exposition aux dettes financières subordonnées, qui surperforment. Au cours du mois, nous avons initié une position sur l'émetteur TISSEO, entité en charge de la gestion des transports en commun de l'agglomération toulousaine via l'achat de son obligation green nouvellement émise. Les fonds financeront l'extension du métro toulousain par la construction d'une nouvelle ligne (ligne C) qui devrait transporter 200 000 passagers dès 2028. Ce développement permettra de doubler le réseau du métro toulousain, de 27 à 54 km.

Avril

Les chiffres d'inflation pour le mois de mars aux États-Unis sont sortis en hausse par rapport au mois de février, et ont été supérieurs aux anticipations des analystes : +3,5% pour le CPI sur un an contre +3,4% anticipé ; +5,0% pour l'inflation des services hors loyers sur un an, son niveau le plus élevé depuis le mois d'avril de l'année dernière. Cette reprise de l'inflation remet en question le scénario d'atterrissage en douceur de l'économie (croissance résiliente et désinflation progressive), et a conduit les investisseurs à revoir leurs anticipations de baisses des taux pour l'année. En effet, une seule baisse est désormais anticipée, soit deux de moins que ce qui prévalait fin mars et cinq de moins qu'à la fin de l'année dernière. Ces changements de prévisions ont poussé les taux américains à la hausse (+42 bps pour le taux à 2 ans ; +48 bps pour le taux à 10 ans), et par contagion ceux du vieux continent (+18 bps pour le taux à 2 ans allemand et +29 pour celui à 10 ans). Les spreads de crédit sont également remontés (+20 bps pour l'iTraxx EUR Xover 5 ans), matérialisant l'impact que pourraient avoir des coûts d'emprunt durablement plus élevés sur les taux de défauts des entreprises.

Dans ce contexte de forte remontée des taux, les dettes souveraines souffrent et affichent les moins bonnes performances (-141 bps pour le Bloomberg EuroAgg Treasury TR). Les dettes d'entreprises de notation Investment Grade, moins sensibles au risque de taux, sont moins impactées (-85 bps pour le Bloomberg Euro Aggregate corporate TR). Les obligations à haut rendement, en moyenne plus courtes et offrant plus de portage, résistent mieux (-8 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une performance de -134 bps. Deux catégories obligataires génèrent une contribution combinée positive d'une vingtaine de points de base : les dettes High Yield et les obligations d'entreprises subordonnées. À contrario, la sensibilité élevée (6,5 en début de période) ainsi que la sous-pondération aux dettes bancaires pèsent sur la performance. Au cours du mois, nous avons profité de la remontée des taux pour augmenter la sensibilité aux différentes maturités de la courbe allemande (2, 5 et 10 ans). Dans le même temps, nous avons renforcé la couverture sur le BTP italien (10 ans).

Mai

Le mois a débuté avec la décision de la FED de maintenir ses taux directeurs inchangés, accompagnée par un discours rassurant de J. Powell qui a indiqué que la croissance américaine était solide et que la trajectoire désinflationniste était toujours en place. En Europe, la situation économique semble s'améliorer grâce au rebond du secteur manufacturier et à une activité des services toujours à un niveau élevé. Sur les marchés obligataires, les taux souverains américains ont été volatils, baissant fortement sur la première moitié du mois avant de remonter en réaction aux chiffres d'inflation du mois d'avril. Sur la période, les taux américains à 2 ans et 10 ans baissent respectivement de -16 bps et -18 bps. À l'inverse, les taux européens ont progressé sur le mois (taux allemand à 10 ans : +8 bps) face à l'amélioration des perspectives de croissance en Europe, qui laisse penser que la BCE restera prudente dans son cycle de baisses de taux, à l'instar de la FED.

Dans ce contexte de remontée des taux, les dettes souveraines sont en recul et affichent les moins bonnes performances des indices obligataires (-11 bps pour le Bloomberg EuroAgg Treasury TR). Les dettes d'entreprises profitent quant à elles de l'amélioration des perspectives d'activité et de la baisse de leur prime de risque (+27 bps pour le Bloomberg Euro Aggregate corporate TR). Les obligations à haut rendement profitent du resserrement de leurs spreads et d'une sensibilité plus faible pour s'offrir la meilleure performance (+102 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une performance de +4 bps. Le crédit High Yield et les dettes subordonnées génèrent une contribution combinée positive. À contrario, la sensibilité élevée (6,5 en début de période) ainsi que la sous-pondération des dettes bancaires pèsent sur la performance. Au cours du mois, nous avons augmenté la sensibilité aux différentes maturités de la courbe allemande (2, 5, 10 et 20 ans). Dans le même temps, nous avons participé à la nouvelle émission green d'AIR LIQUIDE à 10 ans qui vise notamment à financer le développement de la société dans les solutions industrielles et de mobilité à base d'hydrogène

Juin

En début de mois, la BCE a effectué une baisse de taux de -25 bps, une première depuis 2019, et cela après avoir procédé à l'équivalent de 18 hausses consécutives. Le début de cet assouplissement monétaire intervient malgré la révision à la hausse des prévisions d'inflation sous-jacente pour 2024 (de +2,6% à +2,8%) et 2025 (de +2,1% à +2,2%) par l'Eurosystème. Mais ce sont les événements politiques en Europe qui ont le plus impacté les marchés obligataires. Après des résultats d'élections européennes globalement conformes aux anticipations, c'est la décision du président de la République française de dissoudre l'Assemblée nationale qui a pris les investisseurs de court. Cette décision a ravivé les craintes d'une augmentation du déficit et de l'endettement de l'État français. En répercussion, le taux à 10 ans français a augmenté de +16 bps quand celui de l'Allemagne perdait -17 bps, soit un écartement de +33 bps entre les taux des deux pays. La crainte s'est diffusée aux autres États affichant des niveaux d'endettement jugés peu soutenables, à l'image de l'Italie dont le taux à 10 ans a progressé de +10 bps. Les taux américains et britanniques sont quant à eux ressortis en baisse, sous le double effet d'une recherche de signatures de qualité de la part des épargnants, et de données macroéconomiques confirmant la trajectoire de désinflation.

Dans ce contexte, les dettes d'entreprises surperforment, profitant de la baisse des taux et de la surperformance de la partie courte des courbes (+66 bps pour le Bloomberg Euro Aggregate corporate TR). Les dettes souveraines sont en retrait et affichent une progression de +20 bps (Bloomberg EuroAgg Treasury TR). Les obligations à haut rendement sont pénalisées par l'écartement de leurs spreads et par une sensibilité plus faible (+32 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une progression de +41 bps. La forte exposition du fonds aux dettes publiques et privées françaises (78% du fonds en début de période), inhérente à sa stratégie, pèse sur la performance. À contrario, la sensibilité élevée (6,5 en début de période) ainsi que la position de couverture sur le BTP italien contribuent positivement. Au cours du mois, nous avons légèrement désensibilisé le portefeuille aux taux français au profit de la dette d'État allemande.

Juillet

Le mois de juillet a été marqué par un changement des anticipations de croissance américaine. Face à des publications de statistiques dégradées sur le marché de l'emploi et l'activité manufacturière, les investisseurs ont commencé à craindre que la FED ait pris du retard dans son cycle de baisse de taux et ont progressivement réintégré la probabilité d'une entrée en récession de l'économie américaine. Au cours du mois, les anticipations du marché sont ainsi passées de une à deux baisses de taux de la FED cette année, à près de trois. Cela s'est traduit par une forte baisse des taux, accompagnée d'une repentification des courbes souveraines outre-Atlantique (2 ans : -50 bps ; 10 ans : -37 bps) et en Europe (taux allemand à 2 ans : -30 bps ; taux allemand à 10 ans : -20 bps). En zone euro, les résultats de l'élection législative française au début du mois ont quelque peu rassuré les marchés, les écarts de taux d'emprunt des pays dits « périphériques » par rapport aux taux allemands étant revenus sur leurs niveaux d'avant-élection. Le taux à 10 ans français se stabilisait quant à lui 70 bps au-dessus de son équivalent allemand (contre un niveau d'environ 50 bps auparavant).

Dans ce contexte, les dettes d'États surperforment, profitant du fort mouvement de baisse des taux (+227 bps pour le Bloomberg EuroAgg Treasury TR). Les dettes d'entreprises, légèrement moins sensibles, sont en retrait et affichent une progression de +172 bps (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR). Les obligations à haut rendement sont pénalisées par le léger écartement de leurs spreads et par une sensibilité plus faible (+123 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une progression de +220 bps. Le fonds profite pleinement du mouvement de baisse des taux grâce à sa sensibilité élevée (6,5 en début de période). Au cours du mois, nous avons légèrement augmenté la sensibilité du fonds via le renforcement des positions en Future 5 ans allemand et en TISSEO 39.

Août

Le début du mois a été marqué par la forte baisse du marché d'actions japonaises (-20% lors des trois premières séances pour le Nikkei 225 TR en JPY). Ce mouvement faisait suite à de mauvais chiffres macroéconomiques aux États-Unis, et a été amplifié par le débouclage de positions sur les actions et les devises. Cette forte correction couplée à des chiffres macroéconomiques qui semblent confirmer le ralentissement des deux côtés de l'Atlantique a entraîné les taux souverains à la baisse. Le taux à 2 ans américain termine le mois en baisse de -34 bps quand son équivalent allemand abandonne -14 bps sur la même période. Les maturités les plus longues affichent des baisses moins marquées, voire des hausses en Europe, ce qui a entraîné une repentification des courbes de taux (+21 bps pour la pente 2-10 ans américaine et +14 bps pour celle de l'Allemagne), caractéristique des périodes de ralentissement économique. Il est à noter que malgré la forte correction du début de mois, les indices actions terminent en hausse en Europe et aux États-Unis (+1,8% pour l'EuroStoxx 50 TR et +2,4% pour le S&P 500 TR en USD) et proche de l'équilibre au Japon (-1,1% pour le Nikkei 225 TR en JPY).

Dans ce contexte de remontée des taux longs, les obligations à haut rendement, peu exposées à ce segment de la courbe et portées par la bonne tenue des actifs risqués, affichent les meilleures performances (+117 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR). Les obligations d'entreprises de notation Investment grade et les dettes d'États gagnent respectivement +30 bps (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR) et +39 bps (Bloomberg EuroAgg Treasury TR).

Sur la période, le fonds affiche une progression de +39 bps. Au cours du mois, nous avons profité de la forte baisse des taux courts pour prendre des profits sur les positions en Futures allemands à 2 et 5 ans, et faire baisser la sensibilité globale du fonds. Ces mouvements ont été initiés car les futures baisses de taux nous semblent désormais bien intégrées dans les cours.

Septembre

Au cours du mois, la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale (FED) ont baissé leurs taux directeurs : la première de -25 bps pour accompagner la désinflation en cours, et la seconde d'un inattendu -50 bps. La FED a privilégié une première baisse importante afin de répondre à la normalisation du marché de l'emploi plus rapide qu'anticipé, et ainsi maximiser les chances d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine. La BCE, gênée par une inflation sous-jacente qui peine à retrouver son niveau cible (+2,7% sur un an à fin septembre), s'est quant à elle montrée prudente malgré les craintes qui entourent la croissance future de la zone euro. Les taux souverains européens ont continué leur baisse amorcée début juin (-32 bps pour le taux à 2 ans allemand et -18 pour celui à 10 ans sur le mois), les investisseurs prévoyant une baisse des taux directeurs plus rapide qu'anticipé par les banquiers centraux. Les indices actions terminent le mois en hausse (+0,9% pour l'EuroStoxx 50 TR et +2,1% pour le S&P 500 TR en USD) grâce aux annonces de soutien à l'économie en provenance de Pékin.

Dans ce contexte de baisse des taux, les dettes d'États affichent les meilleures performances (+131 bps pour le Bloomberg EuroAgg Treasury TR). Les obligations d'entreprises de catégorie Investment Grade et celles notées High Yield gagnent respectivement +123 bps (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR) et +91 bps (Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds affiche une progression de +135 bps. Il profite de sa sensibilité élevée (6,1 en début de période) et de sa surpondération en taux courts qui ont surperformé. Au cours du mois, la sensibilité globale du fonds a été légèrement augmentée à 6,4. De plus, nous avons participé à la nouvelle émission hybride green d'EDF. Cette dernière vise à financer les investissements nécessaires pour le prolongement de la durée de vie des réacteurs nucléaires français.

Octobre

Les derniers jours de la campagne présidentielle américaine ont capté toute l'attention des investisseurs, et les différentes classes d'actifs se sont ajustées pour une probable victoire du candidat républicain. Avec un programme faisant la part belle aux baisses d'impôts et aux hausses de dépenses, les craintes d'une aggravation du déficit et d'une augmentation du niveau d'endettement ont poussé les taux à la hausse (taux à 10 ans américain : +50 bps). Les anticipations de baisses de taux de la FED d'ici à la fin d'année 2025 sont passés de 7 à 5 au cours du mois (taux à 2 ans américain : +53 bps). Les taux souverains européens ont suivi le même mouvement (taux à 10 ans allemand : +27 bps ; taux à 10 français : +21 bps), malgré une nouvelle baisse de -25 bps du taux directeur de la BCE. Les principaux indices actions terminent également le mois en territoire négatif, avec une sous-performance des marchés européens et émergents (Euro Stoxx 50 TR EUR : -3,3% ; MSCI Emerging TR USD : -4,5%) notamment en raison des craintes de hausse des barrières douanières.

Dans ce contexte de remontée des taux, les obligations à haut rendement affichent les meilleures performances, profitant de la stabilité des spreads de crédit et d'une sensibilité faible (+60 bps pour le Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR). Les obligations d'entreprises de notation Investment grade et les dettes d'États sont en recul et abandonnent respectivement -31 bps (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR) et -97 bps (Bloomberg EuroAgg Treasury TR).

Sur la période, le fonds est en baisse de -93 bps. Il est négativement impacté par sa sensibilité élevée (6,4 en début de période) et par la surpondération sur la partie courte de la courbe. Les obligations de notation High Yield et les dettes hybrides résistent bien et contribuent positivement à la performance globale (+20 bps environ).

Au cours du mois, nous avons participé à la nouvelle émission à 5 ans de SAUR, spécialiste français de la gestion de l'eau. Cette émission viendra principalement financer des projets de production et de collecte d'eau pour les régions et municipalités.

Novembre

Le mois a été marqué par la seconde élection de D. Trump en tant que président des États-Unis. Bien qu'anticipée dès le mois dernier, la victoire du candidat républicain aura été le principal facteur d'ajustement des marchés sur la période. Les taux américains qui étaient fortement remontés en octobre face aux craintes de dérapage budgétaire, ont légèrement reculé sur le mois (taux à 10 ans : -12 bps). Ils ont bénéficié de la nomination de S. Bessent comme secrétaire au trésor, personnalité issue des milieux financiers américains et favorable à un contrôle du déficit. De leur côté, les taux européens ont nettement reculé (taux allemand à 10 ans : -30 bps ; taux français à 10 ans : -23 bps), impactés à la fois par la nouvelle dégradation des indicateurs économiques en zone euro et par les craintes de tensions commerciales et leur impact potentiel sur la croissance. Du côté des actions, les indices américains ont profité de la perspective d'une baisse du taux d'imposition des entreprises (S&P 500 TR en USD : +5,9% ; Russell 2000 TR en USD : +11,0%). Le reste des marchés mondiaux est en recul (Euro Stoxx 50 TR : -0,3% ; Nikkei 225 TR en USD : -2,2% ; MSCI Emerging TR en USD : -3,6%) craignant l'arrivée de nouvelles tensions commerciales et diplomatiques.

Dans ce contexte de baisse des taux, les dettes souveraines européennes affichent les meilleures performances grâce à leur sensibilité élevée (Bloomberg EuroAgg Treasury TR : +231 bps). Les obligations d'entreprises Investment Grade sont légèrement en retrait (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR : +156 bps). Le High Yield ferme la marche avec une performance de +57 bps (Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds profite de sa sensibilité élevée (6,3 en début de période) pour terminer le mois en hausse de +189 bps. Les obligations de notation High Yield progressent moins fortement et pèsent sur la performance.

Au cours du mois, nous avons réduit l'exposition au taux français à 10 ans au profit de son équivalent allemand. L'objectif étant de limiter l'impact de la volatilité liée à l'instabilité politique actuelle.

Décembre

Après une accalmie au mois de novembre, les craintes liées aux futures mesures du président Trump ont refait surface. En effet, la politique que la prochaine administration américaine souhaite mettre en place devrait avoir des effets haussiers sur la croissance, mais également sur le déficit et l'inflation. En conséquence, les taux américains sont fortement remontés, le taux à 10 ans gagnant +40 pb sur le mois et +95 pb depuis son point bas de septembre. Les investisseurs anticipent désormais une à deux baisses des taux directeurs de la FED en 2025, contre deux baisses pour les membres de la banque centrale. Les taux de la zone euro ont suivi la même trajectoire haussière : +29 pb pour le taux à 10 ans allemand et +30 pb pour son équivalent français. Cette hausse s'explique par le mouvement des taux américains, et également par les chiffres d'inflation de la zone euro, qui font du surplace depuis quelques mois et tardent à retrouver leur niveau cible de 2%. À titre d'illustration, l'inflation « cœur » en zone euro est ressortie à +2,7% sur un an à fin novembre, soit le même taux que celui observé à la fin du mois d'avril dernier. Ce mouvement de part et d'autre de l'Atlantique s'est accompagné d'une reconstitution des primes de termes via une repentification des courbes (pente 2-30 ans américaine : +34 pb ; pente 2-20 ans allemande : +14 pb).

Dans ce contexte de forte remontée des taux, les dettes souveraines européennes souffrent de leur sensibilité élevée et affichent les moins bonnes performances (Bloomberg EuroAgg Treasury TR : -139 pb). Les obligations d'entreprises Investment Grade

résistent mieux (Bloomberg Euro Aggregate corporate TR : -38 pb). Le High Yield termine quant à lui le mois en hausse de +65 pb (Bloomberg Pan-European High Yield Euro TR).

Sur la période, le fonds est pénalisé par sa sensibilité élevée (6,4 en début de période), mais bénéficie de ses obligations de notation High Yield qui progressent et contribuent à la performance globale à hauteur de +7 pb. Nous avons profité des mouvements de taux pour augmenter la maturité moyenne du portefeuille (de 7,4 ans à 7,9 ans) via l'allongement de la durée de certains émetteurs (BNP, EDF, LA BANQUE POSTALE, ICADE).

Le fonds Green & Impact Bond France affiche une performance de +2,60% sur l'année 2024.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

La sélection des intermédiaires s'appuie sur les critères ci-dessous, en fonction de la nature de la prestation, la société de gestion peut choisir de n'utiliser que trois ou quatre de ces critères ou d'en considérer d'autres.

1. La qualité de la recherche ;
2. Le coût de l'intermédiation ;
3. La qualité des bases de données ;
4. La qualité de l'exécution des ordres ;
5. La qualité de service de l'interlocuteur ;
6. La solvabilité du broker ;
7. Le traitement administratif des opérations.

Les notes attribuées aux critères retenus peuvent être « bon, moyen ou insuffisant », ou prendre la forme de notes chiffrées de 1 à 3.

Risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le fonds utilise les contrats dérivés OTC pour des opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité du Fonds, par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant (Forward). Ces contrats sont valorisés de manière indépendante d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise récupéré via Bloomberg.

Information sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'information en matière de durabilité (dit « Règlement SFDR »).

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir dans des obligations vertes dites « green bonds » qui respectent les Green Bonds Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français. Ces green bonds participent à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique par le biais des activités suivantes : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêts, adaptation. Ces investissements durables ne portent aucune atteinte significative aux objectifs durables définis par la législation européenne et les émetteurs sélectionnés respectent des pratiques de bonne gouvernance

Effet de levier

GREEN BONDS FRANCE		Gross	Commitment
		$[(2)+(3)+ (4)]/(1)$	$[(2)+(3)+ (4) +(5)]/(1)$
TNA	-1	79 440 658,22	79 440 658,22
Securities	-2	78 597 524,57	78 597 524,57
Coupons	-3	-	-
Derivatives	-4	- 347 150,00	27 437 680,00
Liquidity	-5	1 190 283,65	1 190 283,65
Leverage	-6	98,50%	134,98%

Rémunérations

La masse salariale d'HOMA Capital a été de 932 324 Euros en 2024 dont 338 408 Euros pour l'équipe de gestion. S'agissant de Green and Impact Bond France, la charge salariale de gestion est de 34 255 Euros.

Indépendamment de ce qui précède, il n'y a pas de prime sur la performance des supports précités. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site de la société (www.homacapital.fr).

Securities Financing Transaction Regulation (Règlement Relatif aux Opérations de Financement)

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la nouvelle réglementation SFTR.

Mouvements de l'exercice

Type de valeur	Date de négociation	Date de valeur	Code ISIN	Libellé valeur	Quantité	Devise du titre	Montant net
Emissions publiques	09/05/2024	09/05/2024	FR0013234333	OAT 1,75%17-25062039	-100000	EUR	
Emissions publiques	08/05/2024	09/05/2024	FR0013234333	OAT 1,75%17-25062039	-100000	EUR	84815,27
Emissions publiques	09/05/2024	09/05/2024	FR0013234333	OAT 1,75%17-25062039	100000	EUR	
Obligation secteur privé	11/09/2024	13/09/2024	XS1588061777	SNCF RESEAU 1,875%17-300334	200000	EUR	183915,75
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	XS1588061777	SNCF RESEAU 1,875%17-300334	300000	EUR	271063,36
Obligation secteur privé	05/07/2024	09/07/2024	XS1648462023	SNCF RESEAU 2,25%17-201247	100000	EUR	75700,8
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	XS1648462023	SNCF RESEAU 2,25%17-201247	400000	EUR	313770,49
Obligation secteur privé	23/12/2024	23/12/2024	FR0013281755	ICADE 1%17-130927	1000000	EUR	
Obligation secteur privé	20/12/2024	24/12/2024	FR0013281755	ICADE 1%17-130927	-1000000	EUR	963591,78
Obligation secteur privé	23/12/2024	23/12/2024	FR0013281755	ICADE 1%17-130927	-1000000	EUR	
Obligation secteur privé	11/06/2024	11/06/2024	FR0013398229	ENGIE TV19-PERP	500000	EUR	
Obligation secteur privé	11/06/2024	11/06/2024	FR0013398229	ENGIE TV19-PERP	-500000	EUR	
Obligation secteur privé	17/06/2024	17/06/2024	FR0013398229	ENGIE TV19-PERP	-500000	EUR	
Obligation secteur privé	20/12/2024	20/12/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	1000000	EUR	
Obligation secteur privé	19/12/2024	23/12/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	-1000000	EUR	931664,11
Obligation secteur privé	31/01/2024	06/02/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	200000	EUR	182925,88
Obligation secteur privé	10/07/2024	12/07/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	500000	EUR	450603,01
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	1000000	EUR	930807,53
Obligation secteur privé	20/12/2024	20/12/2024	FR0013415692	BANQUE POSTALE 1,375%19-240429	-1000000	EUR	
Obligation secteur privé	20/02/2024	22/02/2024	XS2013745703	BBVA 1%19-210626	200000	EUR	190096,26
Obligation secteur privé	19/12/2024	23/12/2024	FR0013465358	BNP PARIBAS TV19-040626	-1500000	EUR	1487200,68
Emissions publiques	20/02/2024	22/02/2024	FR0013521382	REGION ILE DE FR 0,1%20-020730	-400000	EUR	331204,83
Obligation secteur privé	17/10/2024	21/10/2024	XS2239845097	CHANEL CERES 0,5%20-310726	-500000	EUR	478061,64
Obligation secteur privé	02/04/2024	09/04/2024	XS2247623643	GETLINK 3,5%20-301025	200000	EUR	200807,78

Obligation secteur privé	20/12/2024	24/12/2024	FR0014001IM0	ICADE 0,625%21-18012031	1000000 EUR	844023,09
Obligation secteur privé	13/02/2024	15/02/2024	XS2295335413	IBERDROLA TV21-PERP	100000 EUR	92118,77
Obligation secteur privé	02/04/2024	04/04/2024	XS2295335413	IBERDROLA TV21-PERP	100000 EUR	92667,9
Obligation secteur privé	09/09/2024	11/09/2024	XS2295335413	IBERDROLA TV21-PERP	100000 EUR	95451,78
Obligation secteur privé	05/11/2024	07/11/2024	XS2295335413	IBERDROLA TV21-PERP	100000 EUR	96802,6
Obligation secteur privé	30/10/2024	01/11/2024	XS2314312179	AXA TV21-071041	300000 EUR	259332,53
Obligation secteur privé	23/05/2024	27/05/2024	FR0014003N69	AIR LIQUIDE FRA 1%21-270531	-500000 EUR	408265
Obligation secteur privé	09/09/2024	11/09/2024	FR0014003S56	ELECTRICITE DE FRANCE 2,625%48	200000 EUR	188688,36
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	FR0014003S56	ELECTRICITE DE FRANCE 2,625%48	200000 EUR	190862,3
Obligation secteur privé	19/12/2024	24/12/2024	FR00140044X1	LA BANQUE POSTALE 0,75%21-0631	1000000 EUR	842310,27
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	FR0014004EF7	GROUPAMA AS MUT 0,75%21-070728	300000 EUR	274465,07
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	XS2399981435	SCHFFP 2 1/4 11/15/28	900000 EUR	860609,59
Obligation secteur privé	17/10/2024	21/10/2024	FR0014009EJ8	L OREAL SA 22/26	-500000 EUR	486366,44
Obligation secteur privé	21/10/2024	21/10/2024	FR0014009EJ8	L OREAL SA 22/26	500000 EUR	
Obligation secteur privé	21/10/2024	21/10/2024	FR0014009EJ8	L OREAL SA 22/26	-500000 EUR	
Obligation secteur privé	27/03/2024	02/04/2024	XS2498554992	AYVENS 4%22-050727	200000 EUR	207935,36
Obligation secteur privé	22/02/2024	26/02/2024	FR001400D6O8	EDF 4,75%22-121034 EMTN	100000 EUR	107918,01
Obligation secteur privé	25/09/2024	27/09/2024	FR001400D6O8	EDF 4,75%22-121034 EMTN	200000 EUR	226610,65
Obligation secteur privé	25/09/2024	27/09/2024	FR001400D6O8	EDF 4,75%22-121034 EMTN	100000 EUR	113305,33
Obligation secteur privé	27/12/2024	31/12/2024	FR001400D6O8	EDF 4,75%22-121034 EMTN	-900000 EUR	981540,86
Obligation secteur privé	28/03/2024	03/04/2024	FR001400DQ84	SUEZ 4,625%22-031128 EMTN	200000 EUR	212715,53
Obligation secteur privé	19/12/2024	30/12/2024	FR001400H9B5	BNP 4 1/4 04/13/31	1500000 EUR	1616363,01
Obligation secteur privé	11/09/2024	13/09/2024	FR001400M9L7	EDF 3 3/4 06/05/27	-1000000 EUR	1030323,97
Emissions publiques	16/01/2024	23/01/2024	FR001400NEF3	FRTR 3 06/25/49	100000 EUR	98265,7
Obligation secteur privé	27/03/2024	08/04/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	500000 EUR	504750
Obligation secteur privé	10/09/2024	12/09/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	500000 EUR	514452,74
Obligation secteur privé	11/09/2024	13/09/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	100000 EUR	103361,51
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	1000000 EUR	1021575,34
Obligation secteur privé	12/07/2024	16/07/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	400000 EUR	398339,73
Obligation secteur privé	11/12/2024	13/12/2024	FR001400P8C5	SMTC 4%24-080439	100000 EUR	105028,77
Obligation secteur privé	23/05/2024	29/05/2024	FR001400QB37	AIFP 3 3/8 05/29/34	500000 EUR	496210
Obligation secteur privé	27/12/2024	31/12/2024	FR001400QR88	EDF 4 3/4 06/17/44	900000 EUR	971547,29
Obligation secteur privé	10/09/2024	17/09/2024	FR001400SMT6	EDF TV24-1299	400000 EUR	400000
Obligation secteur privé	11/09/2024	17/09/2024	FR001400SMT6	EDF TV24-1299	600000 EUR	603000
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	FR001400SMT6	EDF TV24-1299	400000 EUR	415652,33
Obligation secteur privé	17/10/2024	24/10/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	300000 EUR	302220
Obligation secteur privé	16/10/2024	24/10/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	300000 EUR	300000
Obligation secteur privé	17/10/2024	24/10/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	300000 EUR	302625
Obligation secteur privé	17/10/2024	24/10/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	300000 EUR	302625
Obligation secteur privé	29/10/2024	31/10/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	400000 EUR	404173,97
Obligation secteur privé	26/11/2024	28/11/2024	XS2918553855	SAUR 4 7/8 10/24/29	500000 EUR	511662,33

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	78 597 524,57	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	78 597 524,57	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	507 010,00	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	79 104 534,57	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	236 987,30	-
Comptes financiers	634 085,56	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	871 072,86	-
Total Actif I + II	79 975 607,43	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	77 426 208,38	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	2 014 449,84	-
Capitaux propres I	79 440 658,22	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	507 010,00	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	507 010,00	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	27 939,21	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	27 939,21	-
Total Passifs: I + II + III + IV	79 975 607,43	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	1 621 400,88	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	1 669,29	-
Autres produits financiers	24 309,07	-
Sous-total Produits sur opérations financières	1 647 379,24	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-182,17	-
Sous-total charges sur opérations financières	-182,17	-
Total Revenus financiers nets (A)	1 647 197,07	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-289 884,30	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-289 884,30	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 357 312,77	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	101 427,05	-
Sous-total revenus nets I = C + D	1 458 739,82	-

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-110 064,46	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-10 687,91	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-120 752,37	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-41 801,81	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-162 554,18	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	668 656,78	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	668 656,78	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	49 607,42	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	718 264,20	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	2 014 449,84	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'information en matière de durabilité (dit « Règlement SFDR »).

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir dans des obligations vertes dites « green bonds » qui respectent les Green Bonds Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français. Ces green bonds participent à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique par le biais des activités suivantes : énergie, bâtiment, économie circulaire, industrie, transport, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêts, adaptation. Ces investissements durables ne portent aucune atteinte significative aux objectifs durables définis par la législation européenne et les émetteurs sélectionnés respectent des pratiques de bonne gouvernance.

L'objectif du fonds est de produire, sur la durée de placement recommandée de trois ans, une performance liée au marché des obligations Green.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31-12-2024	29-12-2023	30-12-2022	31-12-2021	31-12-2020
Actif net total	79 440 658,22	69 071 126,04	63 920 086,03	74 221 791,94	71 645 845,04
	31-12-2024	29-12-2023	30-12-2022	31-12-2021	31-12-2020
PART B					
FR0013387107					
Nombre de parts ou actions	814 810,324	726 877	726 877	726 877	685 753
Valeur liquidative unitaire	97,49	95,02	87,93	102,11	104,47
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,59	-1,01	2,32	0,36	0,31

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Toutefois :

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

O TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

O les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) : valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps)

O TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

O Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

O Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

- Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

- Les opérations à terme ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Affectation du résultat net

Part A : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Part B : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part A : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Part B : Capitalisation et/ou distribution par décision de la société de gestion

Fréquence de distribution

Part A : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

Part B : annuelle en cas de distribution. Possibilité de verser des acomptes

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	69 071 126,04	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	8 464 315,00	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 357 312,77	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-120 752,37	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	668 656,78	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	79 440 658,22	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART B

FR0013387107	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	87 933,324	8 464 315,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	87 933,324	8 464 315,00

PART B

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative <i>EUR</i>
FR0013387107	PART B	Distribuable	EUR	79 440 658,22	814 810,324	97,49

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 01 +/-	Pays 02 +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	78 597,52	60 027,97	18 569,55	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	634,09	-	-	-	634,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	23 735,68	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	83 763,65	18 569,55	-	634,09

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	2 798,16	5 091,13	23 628,00	22 699,08	24 381,15
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	634,09	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	10 698,50	10 018,10	896,20	2 122,88
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	634,09	-	2 798,16	15 789,63	33 646,10	23 595,28	26 504,03

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Devise 01 +/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	55 863,43	14 773,91	7 960,18
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	55 863,43	14 773,91	7 960,18

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

(1) les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31-12-2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	236 987,30
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	236 987,30
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-27 939,21
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	-27 939,21
Total des créances et dettes	209 048,09

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)	
		Part A	Part B
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,50 % TTC maximum	0,40 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif	Non significatif
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

PART B

FR0013387107	31-12-2024
Frais fixes	289 884,30
Frais fixes en % actuel	0,40
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31-12-2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31-12-2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 458 739,82	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 458 739,82	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 458 739,82	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART B

FR0013387107	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 458 739,82	-
Total	1 458 739,82	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-162 554,18	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-162 554,18	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-162 554,18	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART B

FR0013387107	31-12-2024	*29-12-2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-162 554,18	-
Total	-162 554,18	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			78 597 524,57	98,94
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			78 597 524,57	98,94
Assurance services complets			3 922 717,81	4,94
AXA SA VAR 07/10/2041	EUR	4 500 000	3 922 717,81	4,94
Assurance vie			4 407 682,19	5,55
CNP ASSURANCES VAR 27/07/2050	EUR	4 800 000	4 407 682,19	5,55
Automobiles			1 077 959,59	1,36
STELLANTIS 4.375% 14/03/2030	EUR	1 000 000	1 077 959,59	1,36
Banques			7 202 288,36	9,07
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	EUR	600 000	588 341,92	0,74
BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	EUR	600 000	635 335,48	0,80
BNP PARIBAS VAR 13/04/2031	EUR	1 500 000	1 611 459,25	2,03
INTESA SANPAOLO SPA 4.875% 19/05/2030	EUR	1 500 000	1 663 928,42	2,09
LA BANQUE POSTAL 0.75% 23/06/2031	EUR	1 000 000	840 086,30	1,06
LA BANQUE POSTALE 1.375% 24/04/2029	EUR	2 000 000	1 863 136,99	2,35
Chemins de fer			2 798 156,67	3,52
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	EUR	2 800 000	2 798 156,67	3,52
Composants électriques			1 068 750,00	1,34
REXEL SA 5.25% 13/09/2030	EUR	1 000 000	1 068 750,00	1,34
Composants et équipements électriques			4 220 605,39	5,31
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	3 900 000	3 799 123,20	4,78
LEGRAND SA 0.375% 06/10/2031	EUR	500 000	421 482,19	0,53
Conteneurs et emballages			772 734,25	0,97
VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	EUR	800 000	772 734,25	0,97
Électricité alternative			2 585 513,01	3,25
ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	EUR	2 600 000	2 585 513,01	3,25
Électricité conventionnelle			4 855 005,48	6,11
ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	EUR	1 500 000	1 642 802,05	2,07
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.75% 17/06/2044	EUR	900 000	969 144,66	1,22
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	800 000	770 827,40	0,97
ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	EUR	1 400 000	1 472 231,37	1,85
Établissements de soins de santé			419 168,25	0,53
KORIAN SA 2.25% 15/10/2028	EUR	500 000	419 168,25	0,53
État			5 502 024,42	6,93
CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0% 25/11/2030	EUR	600 000	508 290,00	0,64
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	1 000 000	583 780,14	0,73

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	2 200 000	1 813 912,05	2,28
FRENCH REPUBLIC 3% 25/06/2049	EUR	100 000	92 008,08	0,12
ILE DE FRANCE MOBILITES 3.05% 03/02/2033	EUR	500 000	505 633,33	0,64
REGION OF ILE DE FRANCE 0.1% 02/07/2030	EUR	1 200 000	1 022 528,22	1,29
VILLE DE PARIS 3.5% 10/07/2043	EUR	1 000 000	975 872,60	1,23
Expert en finance			10 603 664,79	13,35
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375% 27/05/2031	EUR	1 900 000	1 620 834,04	2,04
AIR LIQUIDE FINANCE 3.375% 29/05/2034	EUR	500 000	517 350,00	0,65
BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	EUR	600 000	549 390,00	0,69
BPIFRANCE SACA 3.50% 27/09/2027	EUR	100 000	103 449,73	0,13
CAISSE FRANCAISE DE FIN 3.125% 16/11/2027	EUR	500 000	509 679,79	0,64
EDP FINANCE BV 0.375% 16/09/2026	EUR	1 400 000	1 348 017,81	1,70
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	EUR	4 100 000	3 774 864,38	4,75
HOLDING DINFRA METIERS 4.875% 24/10/2029	EUR	2 100 000	2 180 079,04	2,75
Hôtels			1 267 405,62	1,60
ACCOR SA 2.375% 29/11/2028	EUR	1 300 000	1 267 405,62	1,60
Industries diversifiées			3 698 692,39	4,66
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	1 900 000	1 798 161,30	2,26
SOCIETE NATIONALE 3.375% 25/05/2033	EUR	200 000	205 043,97	0,26
SUEZ 4.625% 03/11/2028	EUR	1 600 000	1 695 487,12	2,14
Produits de beauté			490 403,42	0,62
LOREAL SA 0.875% 29/06/2026	EUR	500 000	490 403,42	0,62
SCPI : biens immobiliers diversifié			840 643,85	1,06
ICADE 0.625% 18/01/2031	EUR	1 000 000	840 643,85	1,06
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			875 578,77	1,10
COVIVIO 1.125% 17/09/2031	EUR	1 000 000	875 578,77	1,10
Service location et de crédit bail: consommateur			1 566 667,81	1,97
ALD SA 4% 05/07/2027	EUR	1 500 000	1 566 667,81	1,97
Services d'élimination des déchets			1 068 320,00	1,34
DERICHEBO 2.25% 15/07/2028	EUR	1 100 000	1 068 320,00	1,34
Services de transport			11 432 071,24	14,39
REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	EUR	3 500 000	3 139 286,64	3,95
SNCF RESEAU 1.875% 30/03/2034	EUR	3 000 000	2 676 096,58	3,37
SNCF RESEAU 2.25% 20/12/2047	EUR	500 000	373 156,51	0,47
SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	EUR	2 000 000	1 683 700,00	2,12
SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	EUR	1 000 000	944 650,00	1,19
TISSEO 4% 08/04/2039	EUR	2 600 000	2 615 181,51	3,29
Services financiers			3 766 149,59	4,74
CHANEL CERES PLC 0.5% 31/07/2026	EUR	500 000	484 568,49	0,61
CHANEL CERES PLC 1% 31/7/2031	EUR	3 800 000	3 281 581,10	4,13

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Service traitement et d'élimination des déchets			2 830 036,74	3,56
SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	EUR	3 000 000	2 830 036,74	3,56
Télécommunications filaires			1 325 284,93	1,67
ORANGE SA 0.125% 16/09/2029	EUR	1 500 000	1 325 284,93	1,67
Total			78 597 524,57	98,94

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
EURO BOBL 0325	85	-	118 150,00	10 018 100,00
EURO-BTP FU 0325	-2	5 060,00	-	-239 960,00
EURO BUND 0325	64	-	215 680,00	8 540 160,00
EURO BUXL 0325	16	-	135 680,00	2 122 880,00
EURO-OAT FU 0325	-60	154 800,00	-	-7 404 000,00

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
EURO SCHATZ 0325	100	-	37 500,00	10 698 500,00
Sous total		159 860,00	507 010,00	23 735 680,00
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		159 860,00	507 010,00	23 735 680,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Montant (*)	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	78 597 524,57
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-347 150,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 218 222,86
Autres passifs (-)	-27 939,21
Total = actif net	79 440 658,22

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations périodiques

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Green and Impact Bond France

Identifiant d'entité juridique :
549300KVETQKRZBQ7D77

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?	
●● <input checked="" type="checkbox"/> Oui	●○ <input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 77%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.
<input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'information en matière de durabilité (dit « Règlement SFDR »).

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir dans des obligations vertes dites « green bonds » qui respectent les Green Bonds Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français.



Ces green bonds participent à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Le fonds a investi également dans des projets créant un impact social positif sur une ou des population(s) cible(s).

Pour la période 2024, le fonds a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental à hauteur de 77% (pour un objectif de 75%).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilités utilisés afin de mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable sont :

- La note ESG du portefeuille est de 7,0/10 à fin 2024.
- L'empreinte carbone de chaque émetteur ou projet financé tout au long de son cycle de vie (c.-à-d. les émissions de Scope 1, 2 et 3) et se concentre sur deux indicateurs principaux :
 - o Les émissions « induites » découlant du « cycle de vie » des activités ou du projet d'un émetteur financés par l'obligation, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits. Soit un total d'émissions (scope 1 + scope 2) de CO2/mEUR de 163 tonnes à fin 2024.
 - o Les émissions « évitées » en raison d'améliorations de l'efficacité énergétique ou de solutions « vertes ».

Le fonds a par ailleurs contribué à 13 des 17 objectifs de développement durable (ODD), qui se répartissent comme suit sur l'ensemble des projets financés au 31/12/2024 :



... et par rapport aux périodes précédentes ?

La note ESG du portefeuille est de 6.98/10 à fin 2023.

En 2023 le total d'émission (scope 1 + scope 2) de CO2/mEUR du fonds s'élevait à de 161.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'objectif d'investissement du fonds est d'investir dans des obligations vertes dites « green bonds » qui respectent les Green Bonds Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français.

Ces green bonds ont participé à la transition énergétique et écologique et à la lutte contre le réchauffement climatique. Le fonds a également investi également dans des projets créant un impact social positif sur une ou des population(s) cible(s).

Le résultat de nos investissements est visible sur l'ensemble du territoire français ; le fonds ayant participé au financement de :

- 5 lignes de métro en Ile-de-France (constructions ou extensions de lignes existantes),
- 4 lignes de train (constructions ou extensions de lignes existantes),
- 10+ maisons de retraite (constructions ou rénovations),
- 50+ bâtiments (constructions ou rénovations) répondant aux normes environnementales les plus élevées (HQE, BREEAM, LEED...),
- 15 000+ emplois directement créés.

Mais aussi : à la modernisation de la flotte de bus de la région parisienne (100% eco friendly), au financement de réseaux informatiques...

Concernant le traitement de l'eau et des déchets, plusieurs projets significatifs ont été financés :

<p>Prévention et contrôle de la pollution Collecte et transport des déchets dangereux. Traitement des déchets dangereux. Réhabilitation des sites contaminés</p>	<p>Économie circulaire et valorisation des matériaux et de l'énergie Recyclage et valorisation des déchets dangereux. Tri et récupération des déchets non dangereux. Production de chaleur à partir de déchets</p>	<p>Adaptation au changement climatique et services d'urgence Services d'urgence environnementale : Investissements pour des interventions en cas de pollution industrielle (ex : nettoyage de sites contaminés comme Notre-Dame de Paris ou post-Lubrizol). Gestion des incidents de pollution maritime et terrestre</p>	
<p>Distribution et production d'eau potable Conception, construction, extension, rénovation, exploitation et/ou maintenance des installations de collecte et de traitement de l'eau potable.</p>	<p>Distribution et production d'eau potable Systèmes d'approvisionnement et technologies intelligentes de gestion de l'eau à des fins domestiques et de services publics.</p>	<p>Traitement et collecte des eaux usées Installations de collecte et de traitement des eaux usées dans les secteurs municipal et industriel, y compris le traitement et la récupération des boues par compostage et méthanisation.</p>	
<p>L'eau Investissement dans l'outil de production et de fourniture d'eau, dans les infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, dans la réutilisation des eaux usées non traitées pour des usages non domestiques (ex: agriculture, nettoyage urbain, ...), dans des usines de désalinisation.....</p>	<p>Gestion des déchets Investissement dans les moyens de collecte de transport de tri et de recyclage des déchets, dans les services de nettoyage urbain, dans le traitement de déchets organiques et leur utilisation pour produire de l'énergie faiblement carbonée en respect avec la Taxonomie, dans le captage et l'utilisation de biogaz à partir d'activités de mise en décharge</p>		

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n’ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s’assurer que les investissements réalisés ne causent pas de préjudice important à un objectif d’investissement durable sur le plan environnemental et social, HOMA CAPITAL a sélectionné des entreprises selon le processus suivant :

1. Application de la politique d’exclusion et suivi des controverses : filtre normatif et sectoriel :

HOMA CAPITAL intègre une politique d’exclusion réglementaire, normative et sectorielle ce qui exclut de ses investissements les entreprises impliquées dans les armes controversées (PAI 14) ainsi que les entreprises ayant des pratiques contradictoires aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies (PAI 10 et 11).

2. Application d’un filtre de sélectivité au travers de l’analyse ESG des émetteurs privés et publics de l’Univers d’investissement, avec un Focus sur le facteur Environnement pour Green & Impact Bond France

Ce filtre consiste à réduire l’univers d’investissement sur la base de critères E, S et G.

Le taux de couverture en notation ESG doit être à tout moment supérieur à 90% des émetteurs.

Au-delà de données d’analyse de performance extra-financière, des indicateurs de mesures d’impact ont été identifiés et font l’objet d’un suivi régulier au niveau des émetteurs (le cas échéant au travers d’un reporting dédié).

3. Démarche d’engagement actionnarial

La politique d’engagement de HOMA CAPITAL constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d’investisseur responsable. HOMA CAPITAL engage avec les sociétés faisant ou pouvant faire l’objet d’un investissement dans ses fonds, quel que soit le type de détention.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

HOMA CAPITAL prend déjà en compte des incidences négatives dans sa politique d’exclusions.

Ces exclusions couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon, les jeux d’argent, les contenus pour adultes et le tabac.

Le tableau ci-après synthétise l’approche de HOMA CAPITAL dans la prise en considération des Principales Incidences Négatives :

Niveau de hiérarchisation	Indicateurs PAI	Politique d'exclusion	Politique d'engagement	Notation ESG
Modalité de prise en compte et hiérarchisation des PAI pour les émetteurs privés				
Climat Environnement				
2	1. Emissions de GES			x
2	2. Empreinte carbone			x
2	3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises investies			x
2	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	x		x
2	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	x		x
2	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique			x
2	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique	x		x
2	8. Consommation d'eau			x
2	9. Ratio de déchets dangereux			x
	PAI additionnel :			
Social, Ressources Humains, Respect des droits dont droits humains				
1	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	x	x	x
1	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	x		x
1	12. Ecart de rémunération non ajustée entre les sexes		x	x
1	13. Mixité au sein du conseil d'administration		x	x
1	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques et armes biologiques)	x		x
	PAI additionnel :			
Modalité de prise en compte et hiérarchisation des PAI pour les émetteurs publics				
	1. Intensité GES			
	2. Pays d'investissement soumis à des violations sociales	x		

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Description détaillée :

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le processus d'investissement du fonds comprend l'analyse des données fournies par les agences de notations extra-financières, la revue des controverses attribuées aux sociétés cibles, l'analyse de l'alignement de leurs objectifs de développement aux objectifs de développements durables définis par les Nations Unies ainsi que leur alignement aux dix principes du Pacte mondial.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement et le suivi des controverses :

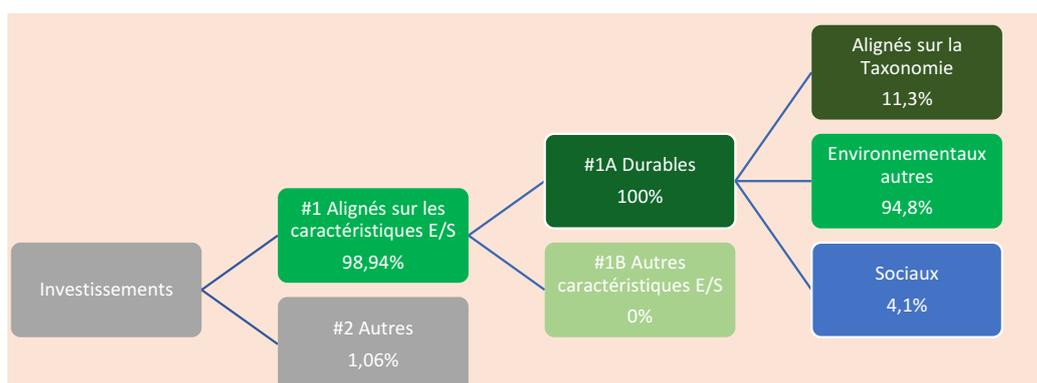
- **Etape 1 : Exclusion** : HOMA CAPITAL a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- **Etape 2** : L'ensemble des émissions proposées par le gérant sont soumises à l'**approbation du Comité stratégique ESG**. Le gérant partage aux membres du Comité une analyse financière et extra-financière de l'émetteur ainsi que du projet visé afin de permettre au Comité de se prononcer favorablement ou défavorablement vis-à-vis de l'émission. En cas d'avis défavorable, l'émission sera exclue de l'univers d'investissement. En cas d'achat préalable de l'émission, la vente sera enclenchée au mieux des intérêts des investisseurs
- **Etape 3 : Suivi des controverses** : En cas d'avis favorable du Comité sur une émission, un suivi des controverses du projet est opéré tant que ce dernier demeure dans le portefeuille. Cette veille active des controverses en matière environnementale, sociale et de gouvernance est opérée via un système de suivi qui s'appuie sur un fournisseur de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère à très sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution.

Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

<u>Principaux investissements</u>	<u>Secteur</u>	<u>% des actifs</u>	<u>Pays</u>
Electricité de France	Services aux collectivités	6,1%	France
CNP Assurances	Assurance	5,6%	France
AXA	Assurance	4,9%	France
Iberdrola	Services aux collectivités	4,8%	Espagne
Groupama	Assurance	4,8%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

- Les services aux collectivités,
- L'industrie,
- Les entreprises gouvernementales,
- La consommation non-cyclique,
- La consommation cyclique et la finance.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

11,3% des investissements ayant un objectif environnemental étaient alignés sur la taxonomie européenne.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

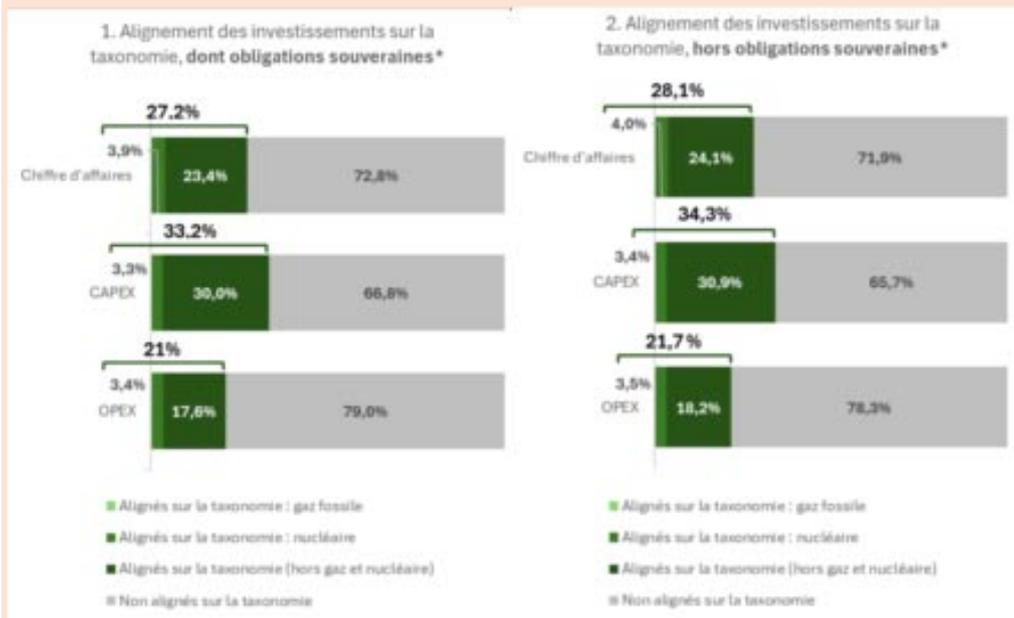
OUI :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

NON

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Disclaimer : Les informations présentées dans les graphiques ci-dessus sont fournies à des fins de transparence conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (SFDR) et au Règlement (UE) 2020/852 (taxonomie de l'UE). Les données d'alignement reflètent l'état des informations disponibles au moment de la publication et reposent, lorsque nécessaire, sur des estimations raisonnables ou des données communiquées par des tiers (émetteurs ou MSCI).

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable.

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?**

88,7 % des investissements durables ayant un objectif environnemental n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE.

**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissement durable sur le plan social était de 4,1% au 31.12.2024.

**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les catégories d'investissements incluses dans le poste "#2 Autres" au 31.12.2024 sont les liquidités ainsi Il n'y a aucune finalité et garanties environnementales ou sociales. Elles représentent 1,06% du fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Diverses mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence.

Tout d'abord, l'application de la politique d'exclusions propre à HOMA CAPITAL a permis de ne pas investir dans des secteurs tels que le charbon, le pétrole, l'énergie nucléaire, les armes controversées, le tabac, les jeux d'hasard et paris ainsi que le contenu pour adultes.

Ensuite, le fonds Green & Impact Bond France a investi dans des titres en appliquant une sélection rigoureuse respectant sur les Green Bond Principles et qui génèrent des avantages environnementaux en finançant principalement des projets sur le territoire français.

Le processus d'investissement du fonds a intégré l'analyse ESG émetteurs couplée à un suivi en continu du risque réputationnel lié à des controverses.

Un contrôle hebdomadaire est réalisé ainsi qu'une analyse de l'alignement des objectifs de développement des sociétés investies aux objectifs de développements durables définis par les Nations Unies ainsi que leur alignement aux dix principes du Pacte mondial.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristique environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023



comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	68 481 008,93	63 145 001,27
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	68 187 518,93	62 298 631,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	293 490,00	846 370,00
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	220 156,50	473 724,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	220 156,50	473 724,90
Comptes financiers	685 179,81	1 163 412,92
Liquidités	685 179,81	1 163 412,92
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	69 386 345,24	64 782 139,09

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	69 807 107,48	62 229 540,08
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 749 268,60	1 039 522,40
• Résultat de l'exercice	1 013 287,16	651 023,55
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	69 071 126,04	63 920 086,03
Instruments financiers	293 490,00	846 370,00
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	293 490,00	846 370,00
Autres opérations	-	-
Dettes	21 729,20	15 683,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	21 729,20	15 683,06
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	69 386 345,24	64 782 139,09

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	2 084 210,00	16 146 400,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	18 805 320,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 627,69	1 114,66
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 255 751,14	930 997,59
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 275 378,83	932 112,25
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-83,74	-9 181,80
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-83,74	-9 181,80
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 275 295,09	922 930,45
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-262 007,93	-271 906,90
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 013 287,16	651 023,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 013 287,16	651 023,55

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées au dernier cours de bourse.

Les différences entre les cours de Bourse utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Toutefois :

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Les Titres de Créances Négociables et assimilés sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an :

Taux interbancaire offert en euros (Euribor).

Les TCN d'une durée de vie supérieure à trois mois (OPC monétaires) :

valorisés selon la courbe OIS (Overnight Indexed Swaps).

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an :

Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les bons du Trésor sont valorisés au taux du marché, communiqué quotidiennement par les Spécialistes en Valeurs du Trésor.

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ;

- Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPCVM sur la base des taux de change au jour de l'évaluation ;

- Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Valorisation des garanties financières

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

- Les opérations à terme ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Les contrats

d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont constitués par

- Les revenus des valeurs mobilières ;
- Les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères ;
- La rémunération des liquidités en devises.

De ces revenus sont déduits :

- Les frais de gestion.

La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.

La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon couru.

La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end est la suivante : prise en compte sur la VL suivante.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (TTC)	
		Part A	Part B
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,80 % TTC maximum	0,40 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif	Non significatif
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPCVM ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion de l'OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.



2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	63 920 086,03	74 221 791,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	-	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	127,63	31,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 370 499,99	-1 196 846,84
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 118 955,00	2 453 285,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-492 325,00	-210 475,00
Frais de transaction	-5 526,24	-6 472,19
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	6 499 251,45	-12 529 671,86
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-6 959 272,37	-13 458 523,82
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-13 458 523,82	-928 851,96
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-612 230,00	537 420,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	234 140,00	846 370,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	846 370,00	308 950,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 013 287,16	651 023,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	69 071 126,04	63 920 086,03

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	52 419 104,91	-
Obligations à taux variable	15 768 414,02	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	2 084 210,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	18 805 320,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	52 419 104,91	15 768 414,02	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	685 179,81
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	2 084 210,00	-	-	-
Autres opérations	18 805 320,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	7 605 529,37	17 302 142,89	43 279 846,67
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	685 179,81	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	2 084 210,00
Autres opérations	-	-	8 523 600,00	7 872 480,00	2 409 240,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		220 156,50
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Depots de garantie (verses)		174 656,50
Coupons a recevoir		45 500,00
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		21 729,20
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		21 729,20
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART B / FR0013387107	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART B / FR0013387107		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART B / FR0013387107		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART B / FR0013387107		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
PART B / FR0013387107	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
PART B / FR0013387107	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 013 287,16	651 023,55
Total	1 013 287,16	651 023,55
PART B / FR0013387107	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 013 287,16	651 023,55
Total	1 013 287,16	651 023,55
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 749 268,60	1 039 522,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 749 268,60	1 039 522,40
PART B / FR0013387107	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 749 268,60	1 039 522,40
Total	-1 749 268,60	1 039 522,40
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 3 avril 2019.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	69 071 126,04	63 920 086,03	74 221 791,94	71 645 845,04	25 230 000,91

PART B / FR0013387107	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	726 877	726 877	726 877	685 753	250 000
Valeur liquidative	95,02	87,93	102,11	104,47	100,92
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,01	2,32	0,36	0,31	1,16

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0014006ND8	ACCOR SA 2.375% 29/11/2028	PROPRE	1 300 000,00	1 246 207,53	EUR	1,80
FR0014003N69	AIR LIQUIDE FINANCE 0.375% 27/05/2031	PROPRE	2 400 000,00	2 036 434,43	EUR	2,95
XS2498554992	ALD SA 4% 05/07/2027	PROPRE	1 300 000,00	1 356 147,92	EUR	1,96
XS2314312179	AXA SA VAR 07/10/2041	PROPRE	4 200 000,00	3 492 325,25	EUR	5,06
XS2013745703	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	PROPRE	400 000,00	382 222,08	EUR	0,55
FR001400KO38	BANQUE FEDER CRED MUTUEL 4.125% 18/09/2030	PROPRE	600 000,00	637 835,66	EUR	0,92
FR0013465358	BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 439 489,75	EUR	2,08
FR0014003C70	BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	PROPRE	600 000,00	537 390,00	EUR	0,78
FR001400LPZ1	BPIFRANCE SACA 3.50% 27/09/2027	PROPRE	100 000,00	103 766,58	EUR	0,15
FR0013534559	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE 0% 25/11/2030	PROPRE	600 000,00	504 240,00	EUR	0,73
FR001400DXR9	CAISSE FRANCAISE DE FIN 3.125% 16/11/2027	PROPRE	500 000,00	509 199,18	EUR	0,74
XS2239845097	CHANEL CERES PLC 0.5% 31/07/2026	PROPRE	1 000 000,00	934 481,15	EUR	1,35
XS2239845253	CHANEL CERES PLC 1% 31/7/2031	PROPRE	3 800 000,00	3 218 646,72	EUR	4,66
FR0013463775	CNP ASSURANCES VAR 27/07/2050	PROPRE	4 800 000,00	4 214 367,21	EUR	6,10
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	1 000 000,00	828 969,67	EUR	1,20
XS2351382473	DERICHEBO 2.25% 15/07/2028	PROPRE	1 100 000,00	1 044 797,93	EUR	1,51
XS2053052895	EDP FINANCE BV 0.375% 16/09/2026	PROPRE	1 400 000,00	1 307 343,52	EUR	1,89
FR0014003S56	ELECTRICITE DE FRANCE SA VAR PERPETUAL	PROPRE	400 000,00	362 776,72	EUR	0,53
FR001400M9L7	ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	PROPRE	1 000 000,00	1 023 071,31	EUR	1,48
FR001400D6O8	ELECTRICITE DE FRANCE 4.75% 12/10/2034	PROPRE	2 000 000,00	2 184 243,72	EUR	3,16
PTEDPLOM0017	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 20/07/2080	PROPRE	2 600 000,00	2 512 917,76	EUR	3,64
FR0013398229	ENGIE SA PERPETUAL	PROPRE	500 000,00	508 056,85	EUR	0,74
FR0014002JM6	FRANCE 0.5% 25/06/2044	PROPRE	1 000 000,00	629 722,95	EUR	0,91
FR0013234333	FRANCE 1.75% 25/06/2039	PROPRE	2 300 000,00	2 022 574,75	EUR	2,93
XS2247623643	GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	PROPRE	2 600 000,00	2 582 948,33	EUR	3,74

GREEN AND IMPACT BOND FRANCE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0014004EF7	GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	PROPRE	3 800 000,00	3 391 836,39	EUR	4,91
XS2295335413	IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	PROPRE	3 500 000,00	3 238 480,48	EUR	4,69
FR0013281755	ICADE SA 1.5% 13/09/2027	PROPRE	1 000 000,00	937 040,16	EUR	1,36
FR001400FIM6	ILE DE FRANCE MOBILITES 3.05% 03/02/2033	PROPRE	500 000,00	522 304,79	EUR	0,76
XS2625196352	INTESA SANPAOLO SPA 4.875% 19/05/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 625 403,07	EUR	2,35
FR00140060J6	KORIAN SA 2.25% 15/10/2028	PROPRE	500 000,00	295 084,02	EUR	0,43
FR0013415692	LA BANQUE POSTALE 1.375% 24/04/2029	PROPRE	1 300 000,00	1 192 415,05	EUR	1,73
FR0013384567	LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 772 884,29	EUR	2,57
FR0014005OK3	LEGRAND SA 0.375% 06/10/2031	PROPRE	500 000,00	419 555,94	EUR	0,61
FR0014009EJ8	LOREAL SA 0.875% 29/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	959 044,54	EUR	1,39
FR0013534484	ORANGE SA 0.125% 16/09/2029	PROPRE	1 500 000,00	1 296 408,40	EUR	1,88
FR0013426731	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	PROPRE	3 500 000,00	3 098 668,58	EUR	4,49
FR0013521382	REGION OF ILE DE FRANCE 0.1% 02/07/2030	PROPRE	1 600 000,00	1 353 288,74	EUR	1,96
XS2655993033	REXEL SA 5.25% 13/09/2030	PROPRE	1 000 000,00	1 060 791,67	EUR	1,54
XS2399981435	SECHE ENVIRONNEMENT SA 2.25% 15/11/2028	PROPRE	2 100 000,00	1 896 570,58	EUR	2,75
XS1588061777	SNCF RESEAU 1.875% 30/03/2034	PROPRE	2 500 000,00	2 299 107,58	EUR	3,33
FR00140005B8	SOCIETE DU GRAND PARIS 0% 25/11/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 664 700,00	EUR	2,41
FR0013372299	SOCIETE DU GRAND PARIS 1.125% 22/10/2028	PROPRE	1 000 000,00	936 343,85	EUR	1,36
FR001400HIK6	SOCIETE NATIONALE 3.375% 25/05/2033	PROPRE	200 000,00	211 971,47	EUR	0,31
XS2597110027	STELLANTIS 4.375% 14/03/2030	PROPRE	1 000 000,00	1 093 362,98	EUR	1,58
FR001400DQ84	SUEZ 4.625% 03/11/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 495 771,67	EUR	2,17
FR0014003G27	VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	PROPRE	800 000,00	756 031,48	EUR	1,09
FR001400J4K5	VILLE DE PARIS 3.5% 10/07/2043	PROPRE	1 000 000,00	1 050 276,23	EUR	1,52
Total Obligation				68 187 518,93		98,72
Total Valeurs mobilières				68 187 518,93		98,72
Liquidités						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-234 140,00	-234 140,00	EUR	-0,34
Total APPELS DE MARGES				-234 140,00		-0,34
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	362 459,05	362 459,05	EUR	0,52

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	322 720,76	322 720,76	EUR	0,47
Total BANQUE OU ATTENTE				685 179,81		0,99
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	174 656,50	174 656,50	EUR	0,25
Total DEPOSIT DE GARANTIE				174 656,50		0,25
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-21 729,20	-21 729,20	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-21 729,20		-0,03
Total Liquidites				603 967,11		0,87
Futures						
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE110324	EURO BOBL 0324	ACHLIG	66,00	103 660,00	EUR	0,15
RX110324	EURO BUND 0324	VENLIG	-3,00	-10 620,00	EUR	-0,02
UB110324	EURO BUXL 0324	ACHLIG	17,00	152 420,00	EUR	0,22
DU110324	EURO SCHATZ 0324	ACHLIG	80,00	37 410,00	EUR	0,05
IK1110324	EURO-BTP FU 0324	VENLIG	-3,00	-11 130,00	EUR	-0,02
OAT110324	EURO-OAT FU 0324	VENLIG	-10,00	-37 600,00	EUR	-0,05
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				234 140,00		0,34
Total Futures				234 140,00		0,34
Coupons						
Obligation						
XS2247623643	GETLINK 3.5% 10/25	ACHLIG	2 600,00	45 500,00	EUR	0,07
Total Obligation				45 500,00		0,07
Total Coupons				45 500,00		0,07
Total GREEN AND IMPACT BOND FRANCE				69 071 126,04		100,00

